

Test d’aptitude à l’Hyperbarie

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre rendez-vous pour un test d’aptitude à l’hyperbarie. Afin que vous puissiez mieux appréhender cette visite, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à cette séance.

Contexte :

Cette visite est réalisée lors d’une admission (avant le début de la formation en école de plongée professionnelle) ou lors d’un renouvellement d’aptitude (suivi périodique réalisé en parallèle de la visite avec la médecine du travail). Ce test ne concerne pas les plongeurs loisirs.

Organisation :

L’ensemble des examens se déroule sur une demi-journée (environ 3 heures de présence sur place).

Ci-joint à ce document, vous trouverez trois documents :

* Ordonnance pour la réalisation d’un bilan biologique sanguin
* Ordonnance pour la réalisation d’une radiographie de thorax
* Fiche de consentement concernant l’épreuve d’effort.

NB : Les résultats sont à apporter le jour de la visite. Ces examens ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et sont donc à votre charge ou à celle de l’employeur requérant.

La visite commence par une consultation classique avec un interrogatoire (antécédents, allergies…) et un examen clinique.

Ensuite, seront réalisés une audiométrie (évaluation de l’audition), une spirométrie (évaluation des capacités respiratoires) et un électrocardiogramme.

A la suite de cet examen clinique, deux épreuves d’effort seront réalisées à 30 minutes d’intervalle.

Dans un premier temps, une épreuve d’effort sur ergomètre sera réalisée en normobarie (à la pression atmosphérique ambiante). Lors de cette épreuve sur vélo, il y aura une surveillance cardiovasculaire rapprochée avec contrôle de la pression artérielle, fréquence cardiaque, électrocardiogramme…

Dans un second temps, cette même épreuve sera renouvelée dans une chambre hyperbare à 30 mètres de profondeur (4 ATA).

A l’issue de ces examens, un courrier vous sera adressé dans les jours suivants, afin de confirmer (ou non) votre aptitude à l’hyperbarie. C’est avec ce document, que vous pourrez ensuite aller voir, le médecin du travail afin d’obtenir une aptitude à votre poste de travail.

Mise en garde :

* La réalisation de cette visite mobilise une part non négligeable de notre équipe ainsi qu’une partie de nos infrastructures. C’est pourquoi, les délais d’obtention de rendez-vous peuvent être longs et qu’il est important que vous honoriez votre rendez-vous.

Nous vous remercions, par conséquent, de prévenir, au minimum 48h avant, le service au 03.20.44.55.50, en cas de problème. Une confirmation de votre présence est également nécessaire le matin de votre venue afin de mettre en place le matériel nécessaire.

Tout rendez-vous, annulé moins de 48h avant, sera facturé.

* Merci de venir avec une tenue de sport adaptée, avoir mangé au préalable et ne pas avoir fumé dans les 8 heures précédant l’examen.
* Comme en plongée, il convient de ne pas être enrhumé. Il faut également éviter toute activité physique à l’issue de la plongée.
* Il s’agit d’une visite d’expertise et elle n’est donc pas inclue dans le parcours de soins mis en place par la sécurité sociale. Par conséquent, la globalité des examens réalisés, lors de cette visite, est à la charge de l’employeur (ou du candidat lors d’une visite de pré admission en école de plongée professionnelle). Le coût indicatif est d’environ 350€ TTC.

Dans l’attente de vous accueillir dans notre centre hyperbare, nous restons à disposition pour répondre à vos interrogations.

NB :

Répartition des coûts (2023) avec bilan biologique et radiographie de thorax faits en ville :

G+MCG : 26.5 + 5€ = 31.5€ (consultation + rédaction d’un compte rendu par une secrétaire)

DEQP003 : 14.26€ (ECG)

6B : 1.56€ (hématurie)

6b : 1.56€ (protéinurie)

CDQP010 : 26.18€ (audiométrie)

GLQP012 : 40.28€ (spirométrie)

GLQP017 : 24,46€ (test de compression)

EQRP002 : 106.55€ (épreuve d’effort)\*2

Total: 352.90€